

MODULE 1 – PARA JUDO

DOSSIER DE DEMANDE D'EQUIVALENCE

Prérequis à la demande

- Vous avez suivi la formation et obtenu l'ancienne certification fédérale "judo et personnes en situation de handicap" ;
- ou vous avez obtenu une certification de la fédération handisport (CQH) ou du sport adapté (AQSA) option judo ;
- ou bien encore vous êtes enseignant de judo et professionnel du secteur médico-social. Vous avez de l'expérience dans l'encadrement de publics en situation de handicap. Aujourd'hui, vous souhaitez poursuivre votre parcours de formation dans le champ du para judo, et souhaitez obtenir, par acquis de compétences, le module 1 para judo et accéder aux modules 2 d'expertise.

1. Fiche de renseignements

Nom, Prénom	
Coordonnées (téléphone, mail)	
Numéro de licence France Judo	
Diplôme(s) d'enseignement (intitulé et numéro) et date(s) d'obtention	
Numéro de carte professionnelles (à jour)	

2. Expériences dans le champ du handicap

Relater son expérience avec un public en situation de handicap HORS JUDO

3. Projet de développement / de formation continue

L'obtention du Module 1 Para Judo par acquis de compétences me permettra de :

4. Envoi du dossier

Le dossier est à envoyer à julien.parrot@ffjudo.com et en copie au CTF para judo de votre ligue ; accompagné des photocopies des certifications précédemment obtenues et de tout document justifiant la demande.